

Délibération du Conseil Municipal Séance du : 1^{er} décembre 2016

Référence

2016-44

Objet de la délibération

Approbation du bilan
assainissement 2015

Membre du conseil

Afférents	Présents	Votants
14	11	12

Date de la convocation

25 novembre 2016

Date d'affichage

Vote

Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mille seize, le 1^{er} décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chailly en Gâtinais s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr PETIT Ivan, Maire.

Étaient présents : COFFINEAU Philippe, GASNIER Agnès, MAROIS BOURILLON Danielle, FALZON Yvan, adjoints, SONDAG Marc, FORITE Emmanuel, NOREST Frédérique, RUFFELAERE Frédéric, COILLE André, PROCHASSON Laurence.

Absents excusés : PAROUX, Agnès, MARCUEÏZ Dominique (pouvoir donné à MAROIS BOURILLON Danielle)

Absent : CARRE VASSEUR Gaëlle

Arrivée à 20h45 de SONDAG Marc



Le Conseil municipal après avoir pris connaissance des données relatives au service assainissement 2015, approuve à l'unanimité le bilan 2015 de ce service.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de MONTARGIS

Le :

Et publication ou notification

Du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En Mairie, le : 6 décembre 2016

Le Maire,
Ivan PETIT





**Commune de Chailly-en-Gâtinais
SERVICE ASSAINISSEMENT
RAPPORT ANNUEL 2015**

I PRÉSENTATION DU SERVICE

Le service couvre deux secteurs distincts : la zone du Bourg et la zone du lotissement de Romaison. La zone du Bourg est dotée d'un lagunage naturel et la zone de Romaison d'une station d'épuration à boues activées.

La gestion du service est assurée par la commune elle-même.

II INDICATEURS TECHNIQUES

A - Secteur du bourg

1) Description

Date de mise en service : année 1985

Type de traitement : par lagunage naturel

Milieu récepteur : rivière « le Huillard »

Matériel : 3 bassins de lagunage, 2000ml de réseau séparatif et 1 poste de relèvement

Surface totale des 3 bassins : 3620 m²

Volume des lagunes : 1320m³

Capacité maximale : 3900m³

Capacité nominale : 250 EH (équivalents habitants)

2) Nombre de branchements

Logements raccordés : 98

Entreprises raccordées : néant

3) Usagers en 2015

Domestiques : 245 environ

Industriels : néant

4) Volumes traités en 2015

Débit annuel : 13 383 m³

Débit journalier : 36.7 m³



5) Qualité des rejets, déchets et sous produits

le SATESE est chargé des bilans de fonctionnement et rapports annuels

Autres données : la maintenance (entretien, relevés, test ...) est assurée par les agents communaux.

B – Secteur de Romaison

5) Description

Date de Mise en service : février 2005

Type de traitement : par station d'épuration à boues activées

Milieu récepteur : rivière « le Dandelot »

Matériel : station d'épuration, 2785ml de réseau séparatif et 1 poste de refoulement

Capacité nominale : 500 EH (équivalents habitants)

Les travaux de la tranche 6 (Romaison-Les Rouches-Moulins) sont terminés depuis le 2 mars 2014, cette tranche compte 15 branchements.

2) Autorisation

Arrêté préfectoral en date du 03 avril 2003 autorisant la commune de Chailly à exploiter une station d'épuration.

3) Nombre de branchements

Réalisés : 174

Réalisables : 208

3) Usagers

Domestiques : 435

Industriels : néant

4) Volumes traités en 2015

Débit annuel : 17 848 m³

Débit journalier : 49 m³

5) Qualité des rejets, déchets et sous produits

le SATESE est chargé des bilans de fonctionnement et rapports annuels.

Autres données : la maintenance (entretien, relevés, test ...) est assurée par les agents communaux .

C – Secteur hors Bourg et lotissement de Romaison

Il s'agit des autres secteurs de la commune, dont les habitations (environ 130) relèvent d'un système d'assainissement individuel.

La gestion de l'assainissement individuel est assurée par le SPANC de la Communauté de Communes du Canton de Lorris.

III INDICATEURS FINANCIERS

A noter que le budget du service assainissement est voté hors taxe.

A – Le prix de l'assainissement

1) Tarification

Une seule tarification a été mise en place, sans distinction de types d'usagers raccordés (aucune entreprise ou industrie ne sont situées en secteur d'assainissement collectif).

La part assise sur la consommation est établie au vu du relevé d'eau fourni par la Lyonnaise des Eaux.

Le forfait annuel est proratisé en fonction de la date de raccordement, d'arrivée et – ou de départ.

La révision de la tarification a eu lieu en mars 2015.

2) Prix de l'assainissement (fixé au mars 2015)

* Forfait annuel à 82.25 € TTC

* part assise sur la consommation fixée à : 1.05 TTC

3) Présentation d'une facture pour 120 m³

Tarif

	Désignation	2015
Part fixe (€ ht / an)	Abonnement	74.77
Part proportionnelle (€ ht/an)	Le m ³	0,95
Redevance modernisation réseaux	Le m3	0.30
TVA		10%

Facture pour 120m²

Part fixe	74.77
Part proportionnelle	114
TVA	18.88
Total TTC	207.65

B – Les autres indicateurs financiers

1) Dépenses et recettes de fonctionnement (données issues du compte administratif 2015)

Dépenses totales	63034.27
Charges financières	2177.94
Amortissements des immobilisations	49362.77
Autres charges générales	11493.56

Recettes totales	83359.27
Redevance et taxe de raccordement	53566.93
Quote part subventions d'investissement	26042.60
Produits exceptionnels	2000.00
Subvention d'exploitation	1749.74

2) Dépenses et recettes d'investissement (données issues du compte administratif 2015)

Dépenses totales	73912.49
Quote part subventions d'investissement	28042.60
Capital des emprunts	45869.89

Recettes totales	72626.63
Amortissements des immobilisations	49362.77
Autres réserves (1068)	23263.86

3) Etat de la dette

Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/2015	Annuité à payer au cours de l'exercice	Intérêt	Capital	Durée du prêt	Taux du prêt (fixe)
300.000,00€	136 031.08	30.376,22	2177.94	28198.28	12 ans	3,79

(Date de la 1^{ère} année de remboursement : 15 mai 2005)

4) Participation aux frais de branchement

- secteur Bourg : 2134 €
- secteur Romaison : 2300 €